

ON S'ABONNE  
**A Cahors**, bureau du Journal,  
 chez A. LAYTOU, imprimeur,  
 ou en lui adressant franco un mandat  
 sur la poste.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL,  
 CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE,  
 TARN-ET-GARONNE :  
 Un an ..... 16 fr.  
 Six mois ..... 9 fr.  
 Trois mois ..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :  
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MERCREDI ET SAMEDI

**PRIX DES INSERTIONS :**  
**ANNONCES,**  
 25 centimes la ligne  
**RÉCLAMES,**  
 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus  
 à Cahors, au bureau du Journal  
 rue de la Mairie, 6, et se paient  
 d'avance.

Les Lettres ou paquets non  
 affranchis sont rigoureusement re-  
 fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de  
 la Mairie, 6.

**CALENDRIER DU LOT**

**AVIS IMPORTANT**

**SERVICE DES POSTES.**

DATE	JOURS	FÊTE	FOIRES	LUNAISONS
29	Jeudi	Décol. s. Jean.	Cassagnes, Varaire, Cardailiac.	N. L. le 6, à 1 h. 3' du soir.
30	Vend.	se. Rose de Lima	Catus.	P. Q. le 13 à 7 h. 25' du matin.
31	Sam.	s. Raymon N.	Grézels, Gourdon.	P. L. le 20, à midi.
				D. Q. le 28, à 1 h. 32' du soir.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Paris, à l'Agence centrale de publicité des Journaux des départements, rue du Bac, 93. — Norbiert-Estival, place de la Bourse, 12. — Laffite-Havas, 8, place de la Bourse.

L'abonnement se paie d'avance.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon).	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. du m.
	Castelnau-Montrâtier.	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron).	
	Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque.	6 h. 30 m. du s.
	Cazals, St-Géry.	

Cahors, 24 août 1861.

Nous sommes sans nouvelles fraîches et précises de Naples. Le télégraphe nous apprend seulement que le général Cialdini a reçu le conseil municipal et lui a adressé un discours des plus significatifs. En l'engageant à une action et à une union communes, il a résumé ainsi le programme politique du Roi, dont il avait l'honneur d'être le lieutenant : unification italienne — libération de Venise — Rome pour capitale. Dans les circonstances actuelles, ces paroles ne manquent pas d'une certaine gravité. On ne connaît aucun détail sur les opérations militaires. Le général Cialdini, pour se livrer tout entier à la poursuite des bandes réactionnaires avait demandé à être déchargé de ses pouvoirs civils. On sait le résultat de cette demande. Les dernières instructions qu'il a reçues de Turin paraissent avoir relevé son courage un peu abattu, il y a encore quelques jours. Il se fait fort d'écraser l'insurrection. Pour y parvenir plus sûrement, il veut par des marches savantes envelopper Chiavone. Mais le hardi partisan se tient sur ses gardes ; il est prévenu de tous les mouvements préparés contre lui par d'intelligents émissaires éparpillés aux environs de Naples. Quant à Garibaldi, on s'était trop hâté de lui faire quitter son île de Caprera ; il y reste jusqu'à nouvel ordre.

La diète de Pesth doit être dissoute au moment où nous écrivons ces lignes. Les députés qui la composent, après avoir solennellement protesté contre le rescrit impérial, se sont séparés en s'embrassant. La Hongrie se prépare à la lutte. Le moment pour l'engager est assez mal choisi par l'Autriche. Le Montenegro devient de plus en plus hostile à la Turquie. La Serbie ne cache pas, à son tour, ses intentions. Le prince Michel a réuni la Skuptchina et, dans son discours d'ouverture, a demandé la formation d'une

milice nationale. La Serbie et le Montenegro s'uniront tôt ou tard contre Constantinople, et prendront la direction du grand mouvement slave qui agit en ce moment toutes les provinces danubiennes. La Hongrie attentive, à tous ces symptômes, n'attend peut-être que l'heure et le moment pour répondre à cet appel qu'on semble lui adresser. L'Autriche s'inquiète de l'attitude de toutes ces populations dont une partie obéit à ses lois ; elle vient d'ordonner la concentration d'une armée d'observation sur la frontière de Serbie. La Turquie, de son côté, justement alarmée, envoie renforts sur renforts, à Omer-Pacha. Sans trop préjuger de l'avenir, on doit s'attendre à voir prochainement s'accomplir d'importants événements dans cette partie de l'Europe.

JULES C. DU VERGER.

**Dépêches télégraphiques.**

(Agence Havas.)

Vienne, 24 août.  
 On mande de Pesth, à la date d'aujourd'hui : « La dissolution de la diète sera publiée jeudi dans les deux chambres. La nouvelle diète serait convoquée dans six mois. Une circulaire du chancelier de Hongrie aux obergespans donnera des explications. Aujourd'hui a eu lieu une séance secrète pour discuter la protestation contre la dissolution de la diète »  
 Pesth, 24 août.  
 Dans sa séance d'aujourd'hui, la chambre des magnats a accepté la protestation de M. Deak. Le *Tavernicus* a expliqué l'acte du gouvernement et croit qu'avec une confiance réciproque, une solution satisfaisante est possible.  
 Demain, dans l'après-midi, aura lieu la dissolution de la diète.  
 Pesth, 24 août.  
 Le général Haller, commissaire royal, doit dissoudre demain la diète, qui tient aujourd'hui sa dernière séance. — La chambre accepte avec acclamation la motion de M. Deak, qui demande une protestation

énergique contre la violation de la Constitution et tous les actes arbitraires, en cas de dissolution de la diète. — Le baron Vay a été reçu chaleureusement à la chambre des députés. Ces derniers se séparent en s'embrassant. — Les perceptions militaires sont commencées ici.  
 Pesth, 22 août.  
 La diète a tenu hier une séance dans laquelle il a été reconnu que la dissolution de l'assemblée serait illégale, parce que les impôts n'ont pas été votés. M. Deak a proposé de protester contre la dissolution et a donné lecture d'un projet de protestation motivé. Après avoir justifié sa proposition, il invita l'assemblée à supporter les épreuves à venir avec patience et dans l'esprit de la plus rigoureuse légalité. Son projet fut adopté et communiqué, le soir à la chambre des magnats.  
 Turin, 21 août.

Les nouvelles de Naples, en date du 19, annoncent que le général Cialdini, répondant à l'adresse du conseil municipal de cette ville, a rappelé les paroles de Victor Emmanuel, disant qu'il était roi de la nation italienne et non d'une fraction quelconque du pays ou d'un parti. Ainsi, S. M. veut la concorde de toutes les nuances libérales qui poursuivent les mêmes buts : l'unité de l'Italie, la monarchie de la maison de Savoie, la libération de Venise et Rome capitale. Le général invite donc tous les libéraux à concourir à l'œuvre de pacification des provinces méridionales.  
 Madrid, 21 août.

L'infante Christine est heureusement accouchée d'un fils. — L'envoyé du roi de Portugal représentait le corps diplomatique.  
 Aujourd'hui, le général O'Donnell et M. Posada Herrera se sont rendus à Santander.

Constantinople, 21 août.

Le prince de Serbie a adressé une simple lettre de félicitations, au lieu d'envoyer une députation. La Porte a résolu de montrer un esprit conciliant en Serbie et dans l'Herzégovine.

Belgrade 21 août.

L'Adresse de l'Assemblée de Serbie au prince Michel, exprime une confiance illimitée en lui, et elle met à sa disposition le peuple serbe pour la défense des privilèges nationaux.

Puis s'adressant encore une fois au dauphin : — Dauphin de France, — lui dit-il d'une voix grave et solennelle, — quand Dieu veut donner aux princes de terribles leçons, il se sert de la grande voix des peuples. — courbe-toi sans colère sous cet avertissement céleste !!! — Arrière, vassal, félon et traître !!! — s'écria impétueusement le jeune prince, — et un jour redouté pour toi les foudres vengeresses de ce même Dieu que tes blasphèmes outragent !!!

Un sourire de dédaigneuse pitié glissa sur les lèvres du duc, et se tournant vers les siens : — Maintenant, mes amis, à l'hôtel du roi !

La populace se précipita sur ses pas et le suivit à l'hôtel St.-Paul, qu'habitait le roi Charles VI.

Mais là, les gardes étaient plus nombreuses, les soldats plus résolus. Ils restèrent sourds aux menaces et aux sommations.

Dans la vaste et première cour de l'hôtel étaient massés huit cents archers. A un signal donné, les portes de l'hôtel s'ouvrirent, et une grêle de traits habilement lancés vint fondre sur les rangs serrés de la multitude.

Des hurlements affreux retentirent. En ce moment déboucha dans la rue des Tournelles une nouvelle bande d'émeutiers ayant Capeluche en tête. Le bourreau, vêtu d'une longue robe de velours rouge, diri-

L'Empereur a adressé au ministre de l'Intérieur la lettre suivante :

« Monsieur le Ministre,  
 J'ai lu avec intérêt le rapport que vous m'avez adressé sur la situation du service des chemins vicinaux.  
 Le vœu que vous exprimez répond trop à ma sollicitude en faveur de l'agriculture pour que je ne tienne pas à le voir promptement réalisé. Les communes rurales, si longtemps négligées, doivent avoir une large part aux subsides de l'Etat, car l'amélioration des campagnes est encore plus utile que la transformation des villes.  
 Il ne suffit pas d'assainir et de fertiliser de vastes étendues du territoire, de travailler à la mise en valeur des biens communaux et au reboisement des montagnes, d'organiser des concours et de multiplier les comices, il faut surtout poursuivre avec vigueur l'achèvement des chemins vicinaux. C'est le plus grand service à rendre à l'agriculture.  
 Les documents que vous m'avez soumis établissent qu'une allocation, sur les fonds de l'Etat, de 25 millions, répartis sur sept exercices, permettrait de terminer en huit ans les chemins d'intérêt commun actuellement classés. Pour obtenir un si grand résultat, l'Etat doit faire un sacrifice. Préparez donc un projet de loi dans ce sens pour la prochaine session du Corps Législatif, et, en attendant, concertez-vous avec le ministre des finances pour qu'un premier crédit affecté à cet emploi puisse être ouvert sans délai.  
 Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.  
 Ecrit au camp de Châlons, le 18 août 1861.  
 NAPOLÉON. »

Voici les réflexions qu'inspire à M. Grenier, du *Constitutionnel*, la lettre de l'Empereur qui précède :

L'acte du 18 août 1861 sera un des actes les plus considérables du règne. Au point de vue de la science sociale, un problème dont les penseurs commençaient à se préoccuper avec inquiétude va recevoir une solution prochaine. Comment, disait-on, répartir avec égalité les forces peu à peu déplacées, sorties de leur

geait cette troupe non moins hideuse, non moins haillonnée que celle commandée par le duc de Bourgogne.

Se mêlant ensemble comme deux torrents confondant leurs flots écumeux, il se précipitèrent dans la cour de l'hôtel ; mais les archers s'étaient repliés derrière quatre cents hommes d'armes qui, croisant leurs lances, opposèrent à la populace un mur de fer et d'airain, contre lequel vinrent expirer sa rage et sa furie.

— A moi, Bourgogne ! — criaient vainement le duc aux émeutiers, qui, rebutés de cette résistance inattendue, commençaient à se débâter et à fuir de tous côtés.

En avant, camarades !... Courez sus les gens du roi ! — exclamait de son côté Capeluche.

Une nouvelle volée de flèches meurtrières vint encore percer cette masse compacte de chair vivante. Ce furent alors des vociférations épouvantables, des cris à faire frémir.

La foule se retournant brusquement, comme un fleuve immense, qui remonterait tout à coup son cours, tourna le dos aux troupes royales et regagna les portes.

Au même instant arrivait une troupe de gentilshommes à cheval conduits par le duc de Berri, frère du roi. — Chargez rudement cette canaille ! et que pas un oncques n'en échappe !!! — cria le prince à ses cavaliers.

**FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT**  
 du 24 août 1861.

**CAPELUCHE**

On le Bourreau de Paris sous Charles VI.

ROMAN HISTORIQUE.

VII. (Suite.)

L'ÉMEUTE.

— Monseigneur le dauphin, la colère vous aveugle. Quand votre fureur sera calmée, vous jugerez plus sainement les choses, — répartit railleusement le Bourguignon.

— Duc de Bourgogne, je te demanderai un jour un compte sanglant de ces infâmes violences.

Et se retournant vers les siens : — Messieurs, remettez vos épées au fourreau. Il ne vous sied pas de croiser le fer avec de vils assassins !

— A mort ! à mort le dauphin !!! — vociférèrent les émeutiers.

— Qui de vous osera porter la main sur moi ? — s'écria le dauphin se croisant les bras et promenant sur la multitude un regard fier et tranquille.

— Monseigneur, ces gens-là ne vous demandent que justice ! — insinua le duc de Bourgogne.

— Et vous n'avez pas honte, messire duc, de vous faire leur interprète ?

— Leur cause, c'est la mienne, Monseigneur !

— J'en rougis pour vous !

— Trêve de pourparlers ! — interrompit Caboche.

— Nous ne sommes pas venus ici pour te complimenter, gentil dauphin, mais pour te dire que tu es un enfant sans force et sans puissance ; et que le véritable maître ici est ce peuple qui, s'il le voulait, pourrait te briser comme un enfant brise un jouet qui l'ennuie.

— Sur Dieu et mon honneur royal malheur au premier qui m'approchera !!! — répondit le dauphin bouillonnant de rage et brandissant son épée.

Mais l'écorcheur s'élançant sur lui, arrêta son bras, et l'étreignant dans son poignet d'acier : — Beau fils de France, tu es mon prisonnier, — lui dit-il.

Le dauphin écumait de rage. Il faisait des efforts inouïs pour se dégager des mains de l'audacieux écorcheur ; mais celui-ci le retenait comme dans un étai de fer.

— Messire Hélon de Jaquille, je confie le dauphin à votre garde ! — dit alors le duc de Bourgogne au gouverneur, n'osant pas, quelle que fût sa hardiesse, livrer le prince à la fureur de la populace.

— Je vous en réponds sur ma vie, Monseigneur, — répliqua le gouverneur.

équilibre et attirés vers quelques centres, au préjudice des campagnes ? Le voici : par le système réparateur d'une viabilité universelle, c'est l'objet de la lettre si simple et pourtant si éloquente de l'Empereur à M. le ministre de l'Intérieur.

Aujourd'hui c'est sur la France entière que le regard de l'Empereur s'arrête. Etendant sur le pays, de Paris jusqu'au moindre village, cette même pensée de progrès, il voit la France ouverte dans tous les sens, sillonnée de routes et de chemins, réformant sans obstacle la distribution intérieure de ses ressources et de ses produits.

Ainsi, de la population des villes, les bienfaits de la politique impériale se communiquent aux classes agricoles, classes paisibles et méritantes, dans lesquelles l'Empereur a trouvé, le premier jour, un écho unanime venu du cœur même de la France, et, depuis treize ans, une intelligence de sa politique droite et désintéressée.

Sous le gouvernement de juillet, de 1837 à 1848 inclusivement, la France comptait 72,947 kilomètres de chemins de grande et de petite vicinalité. Nous ne sommes pas les admirateurs passionnés du gouvernement de juillet, mais nous ne faisons pas difficulté de lui rendre cette justice qu'il a déployé pour multiplier les voies de communication une intelligente activité ; qu'il a montré pour ce grave intérêt d'économie publique une constante et louable sollicitude, qu'enfin ses efforts ont porté leurs fruits.

En regard, voyons ce qu'a fait le gouvernement impérial : dans une période également de onze années, de 1849 à 1860, il a ouvert 148,894 kilomètres de chemins vicinaux, c'est-à-dire 43,942 kilomètres de plus que le gouvernement auquel il succédait. C'est là un chiffre formidable, un résultat prodigieux.

L'Empereur ne s'en contente point. Incassablement préoccupé de la pensée d'améliorer la condition des classes agricoles, de créer au pays de nouvelles sources de prospérité, ou de développer, d'accroître, d'aviver celles qui existent, l'Empereur vient de décider l'exécution de 139,023 kilomètres de chemins de grande communication et d'intérêt commun, et comme il ne laisse pas au lendemain le soin d'accomplir le progrès conçu et de tenir la promesse faite la veille, il ordonne que ce travail gigantesque soit effectué en huit années.

Il n'y a pas d'optimisme à dire que, dans peu d'années, grâce à la volonté de l'Empereur, la France jouira du plus magnifique développement de voie de communication que jamais un peuple ait possédée.

A. GRENIER.

On écrit du camp de Châlons, le 21 août, au *Moniteur*.

« LL. AA. le prince et la princesse Murat, LL. AA. la princesse Caroline et le prince Achille ont quitté le camp aujourd'hui pour retourner à Buzenval.

« Hier mardi, l'Empereur, accompagné de S. A. le prince Guillaume de Bade, de la princesse Caroline, à cheval, du ministre de la guerre et du maréchal de Magenta, a visité, dans le plus grand détail, tous les camps et les établissements militaires.

« Vendredi, grande revue d'honneur, après laquelle l'Empereur distribuera les récompenses décernées à l'occasion du 15 août, et, vers midi, départ de Sa Majesté.

« Avant-hier lundi et aujourd'hui mercredi, de grandes manœuvres commandées par le maréchal duc de Magenta ont eu lieu en présence de l'Empereur.

« Le prince impérial, qui, comme on le sait, est installé au camp, se promène beaucoup dans les bivouacs et est l'objet de l'attention la plus sympathique de la part des soldats. Chaque fois que l'Empereur monte à cheval, on le voit très gravement aux côtés de Sa Majesté, dans son habit uniforme de caporal de grenadiers, monté sur son poney, qu'il mène déjà avec beaucoup d'aplomb et de grâce.

Les chevaux tremblants sous l'éperon firent une large trouée dans les rangs de la foule.

— Sauve qui peut !!! — cria une voix.

— Vive le roi !!! à bas Bourgogne !!! répondirent les soldats royaux, s'élançant de la cour et chargeant les fuyards dans la rue, la lance et la dague à la main.

En moins de dix minutes, l'hôtel St.-Paul était complètement évacué : il ne restait plus dans la cour que les morts et les blessés.

Triomphante à son début, l'émeute avait été vaincue et terrassée à son tour.

La nuit était venue et, à travers les rues remplies le matin de tumulte et de carnage, marchait silencieusement un homme cachant avec soin sa figure sous les plis de son manteau. Par moments s'échappaient de sa bouche de sourdes imprécations, et sous son manteau, si l'obscurité eût été moins profonde, on eût vu sa main tressaillir et presser fiévreusement la poignée de l'épée qui pendait à ses côtés. A chaque instant il était arrêté par des patrouilles ; mais après avoir à voix basse dit quelques paroles aux oreilles du chef qui les commandait, on lui laissait immédiatement continuer sa route.

Il parvint ainsi à la porte Charenton. — Qui vive !!! — cria une sentinelle abaissant sa hallebarde.

— Service du roi !!! — répondit cet homme, déguisant le timbre de sa voix.

« Les soldats, au milieu du feu le plus vif, sont souvent distraits par sa présence et le saluent chaleureusement quand il passe à travers les lignes.

« Les grandes chaleurs ont tout à fait disparu, le camp continue à être très animé, et une foule de visiteurs, attirés par la présence de l'Empereur et de ses hôtes, le parcourt en tout sens. »

L'Empereur, parti, jeudi, du camp de Châlons, s'est dirigé sur Plombières, où Sa Majesté est arrivée dans l'après-midi.

L'Empereur sera de retour, dimanche, à Paris, où il présidera le conseil des ministres.

Sa Majesté passera deux ou trois jours à St-Cloud, avant de repartir pour les Pyrénées.

(Constitutionnel)

Chronique locale.

On lit dans le *Moniteur* :

« Nous avons la douleur d'annoncer la mort de la comtesse Blanche Murat, femme du comte Joachim Murat, député et vice-président du conseil général du Lot, l'un des secrétaires de la Chambre pendant la session dernière. »

Cette triste nouvelle est un véritable deuil pour notre département, où la famille Murat compte de si puissantes sympathies. Mme la comtesse Blanche Murat est morte à la fleur de l'âge. Tendrement aimée de son mari, elle lui laissait des regrets éternels. Les personnes qui l'ont connue savent avec quelle grâce affectueuse et charmante elle accueillait tout le monde. Jeune, aimable, riche, parée de tous les dons de la nature, la comtesse Murat était faite pour plaire et briller ; elle s'est subitement éteinte, au milieu de la jeunesse, de la fortune et du bonheur.

Le corps de la comtesse est arrivé hier à Labastide-Murat, où, après la cérémonie funèbre, qui aura lieu aujourd'hui, il sera inhumé dans le caveau de la famille.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

SERVICE DES FOURRAGES.

AVIS.

D'après une dépêche ministérielle du 7 août courant, l'adjudication du service des fourrages du département, annoncée pour le 5 septembre, par l'avis inséré au Recueil administratif, n° 831, est remise au lundi, 9 du même mois.

Il n'est rien changé aux autres dates fixées pour les opérations préliminaires à cette adjudication.

Le Préfet du Lot, Officier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,

MONTOIS.

Par arrêté préfectoral du 20 août 1861, M. Moncani (Laurent), a été nommé adjoint au maire de la commune de Labastide, en remplacement de M. Espinas, démissionnaire.

Suppression de Passeports entre la France, la Belgique et les Pays-Bas.

A MM. les Sous-Préfets et les Maires du département.

Messieurs, les sujets belges et hollandais étant admis désormais à voyager sans passeports sur le territoire de l'Empire, les gouvernements de Bruxelles et de la Haye viennent, par réciprocité, d'adopter une mesure analogue à l'égard des voyageurs français.

A ce cri de la sentinelle, le poste avait pris les armes.

Un officier s'approcha.

— Où allez-vous ? — demanda-t-il brièvement.

— A Montlhéry, porter un message pressé.

— Personne ne peut en ce moment sortir de Paris sans un ordre exprès du roi.

— C'est Sa Majesté qui m'envoie.

— Votre ordre de passe ?

— Je n'en ai pas.

— En ce cas vous ne pouvez sortir.

En ce moment des clameurs confuses retentirent.

On entendait par intervalles distinctement crier :

— Vive Armagnac ! mort à Bourgogne ! mort à Jean-sans-Peur !

L'inconnu tressaillit.

L'officier surprit ce mouvement et sentit sa défiance redoubler.

Devant ce qui se passait dans son esprit, l'homme au manteau tira alors de son pourpoint un large anneau d'or armorié, et le présentait à l'officier :

— Reconnaissez-vous ceci ? — lui demanda-t-il d'un ton impérieux.

Deux soldats apportèrent des torches de résine.

— Le sceau royal !!! — s'écria tout à coup l'officier, et saluant respectueusement l'inconnu : — Vous êtes libre, messire. Laissez passer. — cria-t-il à la sentinelle.

Nos nationaux pourront donc, à l'avenir, circuler librement en Belgique et en Hollande comme ils peuvent le faire en Suède et en Angleterre.

Quant aux formalités qui, au point de vue des intérêts généraux et particuliers, avaient été maintenues jusqu'ici à la sortie de France et à la rentrée sur le territoire, elles ont causé de tels froissements chez nos nationaux et donné lieu à des plaintes si nombreuses, qu'il a paru impossible au gouvernement de l'Empereur de les conserver plus longtemps.

M. le Ministre de l'Intérieur a donc décidé qu'à l'avenir les Français se rendant en Angleterre, en Suède, en Belgique et en Hollande, où le passeport n'est plus exigé, pourront sortir de France et y rentrer sur la simple déclaration de leur nationalité.

Toutefois, nos nationaux sont invités, dans leur propre intérêt, à se munir d'une pièce quelconque qui puisse faire reconnaître, à l'occasion, leur identité et prévenir des méprises regrettables de la part des agents chargés de la police.

Je vous prie, Messieurs, d'assurer, dans le département, l'exécution de la présente circulaire.

Recevez, etc.

Le Préfet du Lot, Officier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur.

MONTOIS.

Nous rappelons aux agriculteurs et aux laboureurs, les deux concours que nous avons déjà annoncés le 22 mai dernier, en insérant le programme des primes.

Le premier de ces concours pour les bestiaux des espèces bovine, ovine et porcine aura lieu dans le pré de la chartreuse, le lundi 2 septembre prochain, jour de foire, à Cahors, à une heure après midi.

Le second, pour le labourage, sera tenu à Bonnac, commune de Cézac, canton de Castelnau, le mercredi 4 septembre à huit heures du matin.

Deuxième concours à Gramat;

Le deuxième concours, en faveur de l'espèce chevaline, prescrit par arrêté de M. le Préfet, du 18 juin 1861, a eu lieu le 21 août, sur le champ de foire, à 11 heures du matin. Cette solennité a été présidée par M. le sous-préfet de Gourdon délégué par M. le Préfet.

Dans le premier concours, tenu le 5 juillet dernier, on avait primé les pouliches de trois ans saillies en 1861 ; dans celui du 21 août, les encouragements étaient consacrés aux juments poulinières conduisant leur produit de l'année et aux pouliches âgées de deux ans.

Le Jury, présidé par M. de Laire, directeur du dépôt d'étalons de Villeneuve, a pu faire un très bon choix dans les deux catégories. 34 juments saillies, et 18 pouliches de deux ans ont été présentées. On a remarqué que, malgré la chaleur intense qui a desséché les herbages de la cause, les animaux étaient bien tenus, et témoignaient des soins intelligents de leurs propriétaires.

La distribution des primes des deux concours a eu lieu le 21, à quatre heures de l'après-midi. M. le sous-préfet, assisté des autorités locales et du jury, était placé sur une estrade préparée pour la circonstance à l'extrémité culminante du champ de foire. Ce Magistrat, après avoir adressé des éloges aux éleveurs, s'a vivement

La porte s'ouvrit : l'inconnu franchit le seuil.

Une fois dehors, il accéléra sa marche.

Un quart d'heure après arrivaient à la porte Charenton dix cavaliers à bride abattue.

— Depuis une heure, quelqu'un est-il sorti par cette porte ? — demanda à l'officier celui qui paraissait être le chef de cette troupe.

— Non, monseigneur, le connétable, répondit respectueusement le commandant du poste.

— Personne, absolument personne ? — redemanda le connétable d'Armagnac.

— Il y a vingt minutes environ, j'ai moi-même ouvert les portes à un messager du roi qui allait à Montlhéry.

— A un messager du roi, — répéta avec étonnement le connétable. — Mais (avait-il un ordre signé de Sa Majesté ?)

— Bien mieux, monseigneur, il avait l'anneau même du roi.

— Alors, c'est lui, — cria impétueusement le connétable.

— Qui cela, Monseigneur ? — demanda à son tour l'officier surpris.

— Le duc de Bourgogne.

— Le duc de Bourgogne ! Jean-sans-Peur !

— Lui-même ! Il s'est emparé, je ne sais par quelle ruse, du sceau royal. C'est ainsi qu'il a pu tromper

engagés à persévérer et à secondar les efforts que le gouvernement de l'Empereur ne cesse de faire dans le but de favoriser l'industrie chevaline et d'affranchir la France du tribut onéreux qu'elle paie annuellement à l'étranger pour achat de chevaux.

Les noms des lauréats ont ensuite été proclamés suivant l'ordre du programme, et chacun d'eux est venu recevoir au applaudissement des spectateurs, la couronne et la prime qui lui étaient remises par M. le Président.

1° Concours du 5 juillet. — Pouliches de 3 ans saillies.

Table listing winners of the 5th July horse race, including Vidal, Daynac, Laverge, Despeyroux, Calvel, Gaubis, Lasfargues, Despeyroux, and Rauffet.

Course au trot 2 kilomètres. M. Laverge, d'Alvignac, 3° prime du concours. 250

2° Concours du 21 août. — Poulinières saillies.

Table listing winners of the 21st August horse race, including Galtié, Vidal, Fabre, Labrunie, Rauffet, Bergougnoux, Vézinet, and Despeyroux.

Pouliches de 2 ans. MM. Laborie, de Rignac, 1° prime du concours. 80

Table listing winners of the 2nd August horse race, including Despeyroux, Cros, Belsahut, Balayé, and Ortal.

M. le Préfet vient d'adresser à tous les maires du département, la circulaire qui suit :

ORGANISATION DES ÉCOLES PRIMAIRES EN SAVOIE.

Appel fait aux Instituteurs

L'organisation des écoles primaires dans les deux départements de la Savoie étant entravée, en ce moment, par le manque d'instituteurs, il convient d'en demander à ceux des autres départements qui sont en position d'en fournir. A cet effet, M. le Ministre de l'instruction publique, désire savoir si dans le personnel de l'enseignement public ou libre du département du Lot et plus particulièrement parmi les élèves de l'école normale, il y a des maîtres disposés à accepter la direction d'une école en Savoie.

Ils seraient assurés d'avoir, indépendamment du traitement principal, les émoluments attachés aux fonctions de secrétaire de mairie, qui peuvent être évalués à environ 150 fr. Son Excellence leur donnerait, au moment de leur installation, une somme de 100 francs pour frais de voyage, et, au bout d'un an, une seconde indemnité de 100 fr. complémentaire de la première. MM. les instituteurs du département du Lot qui seraient décidés, après mûre réflexion, à se rendre en Savoie, devront faire connaître leur intention à M. l'Inspecteur

vous vigilance. Mais il ne doit pas être bien loin et nos chevaux sont frais. En avant donc, messieurs, et piquons des deux !

La porte Charenton se rouvrit et l'escorte partit comme une volée de moineaux effrayés.

Le duc entendit bientôt le bruit du galop des chevaux.

Il s'arrêta et écouta : le bruit se rapprochait.

— Par St.-André, je crois que l'on me poursuit ! — s'écria-t-il.

La nuit était sombre, le ciel sans lune et sans étoiles ; il se jeta précipitamment dans un large fossé desséché qui bordait la route et que recouvrait une épaisse haie d'aubépines. Les cavaliers passèrent sans l'apercevoir. Quand il n'entendit plus rien, il sortit du fossé et étendant le doigt du côté de la ville :

« Paris, tu me chasses aujourd'hui !!! dit-il avec une menace dans la voix, mais nous nous reverrons encore !!! » Et il courut à travers champs, sans cependant s'écarter trop loin de la route.

(La suite au prochain numéro)

JULES C. DU VERGER

d'académie, en résidence à Cahors, dans le plus bref délai possible, c'est-à-dire le 12 septembre au plus tard, et lui adresser en même temps toutes les pièces nécessaires pour pouvoir être placées, à savoir : leur acte de naissance, leur brevet de capacité, des certificats de M. le Maire et de M. le Curé concernant la manière dont ils remplissent leurs fonctions. En outre, ceux de ces instituteurs qui ont contracté l'engagement de servir pendant dix ans dans le département du Lot et qui n'y ont pas satisfait, devront aussi adresser une demande à l'effet d'obtenir l'autorisation de s'éloigner.

Il importe que toutes ces pièces soient adressées en un seul envoi, et ceux qui ne satisfaisaient pas à cette condition seraient exposés à voir leurs démarches rester sans résultat.

Cahors, le 21 août 1861.

L'Inspecteur d'Académie,  
PICHARD.

Discours prononcé par M. l'Inspecteur d'Académie à la Distribution des Prix des Frères de la doctrine chrétienne de Cahors.

« Jeunes Elèves,

Ce nombreux concours, toutes ces hautes notabilités qui ont suspendu leurs sérieuses occupations pour venir assister à vos modestes triomphes et prendre part à votre joie, vous font voir assez, par l'empressement dont elles font preuve, quelle importance il convient d'attacher à la cérémonie qui nous rassemble. Soyez bien persuadés que la société s'intéresse à vos progrès, qu'elle se réjouit de vos succès, dans lesquels elle trouve une garantie pour l'avenir ; c'est que nous savons tous, par expérience, que le travail est la première condition de la moralité et du bonheur.

Vos familles vous ont envoyés dans cette école pour vous y voir acquérir des connaissances dont vous pourrez tirer parti dans toutes les conditions de la vie, pour que vous y développiez les germes précieux déposés en vous par la main de la nature, pour que vous y cultiviez cette intelligence que la Providence ne vous a pas donnée en vain. Continuez donc de mettre à profit les soins qui vous sont prodigués, enrichissez votre esprit de connaissances utiles, mais n'oubliez pas qu'il faut aussi et surtout s'attacher à cultiver les qualités du cœur.

Les connaissances les plus étendues, la science la plus vaste, sans l'amour du bien, sans les vertus morales, ne peuvent être que nuisibles à l'individu et à la société. Conservez toujours cette modestie, le plus bel ornement de la jeunesse ; fuyez l'égoïsme qui étouffe chez l'homme toutes les bonnes inspirations. Les facultés intellectuelles sont des instruments qui vous ont été donnés et dont vous ne devez apprendre à vous servir que pour mieux pratiquer vos devoirs.

Développez donc en vous les vertus dont vos maîtres vous donnent chaque jour l'exemple. Ne perdez jamais de vue les vérités éternelles de la religion, sans lesquelles l'homme ne peut ni se reconnaître, ni remplir sa destinée, le respect que vous devez à vos parents et à toute autorité légitime, apprenez à aimer votre patrie, préparez-vous à la servir, et gardez toujours au fond de vos cœurs un profond attachement pour l'auguste Souverain qui veille avec tant de sollicitude sur les intérêts de son peuple qui, en si peu d'années, a déjà tant fait pour la gloire et la prospérité morale de la France.

Devenir de bons chrétiens, des citoyens vraiment utiles à la société, respectant les lois et l'autorité sous toutes les formes, entièrement dévoués à un gouvernement vraiment national, tel est le but que vous devez vous proposer d'atteindre : voilà ce que vous devez apprendre et ce qui vous est enseigné dans cette école.

Lorsque vous quitterez cette maison si calme et si paisible, où les années de votre enfance se seront écoulées à l'abri de tout danger, n'oubliez jamais les maîtres qui ont dirigé vos premiers pas, ces frères pleins de dévouement pour vos véritables intérêts et qui joignent à un zèle si ardent pour leurs nobles fonctions tant de modestie et d'humilité qu'ils veulent ignorer et se cacher à eux-mêmes tout le bien qu'ils ne cessent de faire. La reconnaissance, jeunes élèves, est une douce récompense et à laquelle ont des droits incontestables tous ceux qui nous rendent de véritables services ; mais si, comme on l'a toujours reconnu, le plus grand de tous les services est celui qui consiste à donner aux hommes une éducation morale et solide, à les préparer par degrés à toutes les épreuves de la vie, à les mettre en garde contre toutes les séductions du dehors, contre toutes les passions qui leur font oublier la grandeur de leur destinée, quel sentiment de gratitude ne devez-vous pas éprouver à l'égard de ceux qui développent votre intelligence et qui surtout ne négligent rien pour faire de vous des hommes bons et honnêtes ? La reconnaissance, jeunes élèves, est surtout utile à celui qui l'éprouve ; l'homme reconnaissant profite seul du bien qui lui a été fait, et la justice divine ne permet pas que celui qui se montre ingrat tire parti des services qui lui ont été rendus.

Attachez-vous avec soin, lorsque vous serez sortis

de l'enfance, à faire un bon usage des connaissances que vous aurez acquises dans cette maison, et qui ne vous ont été données que pour vous rendre meilleurs. La lecture est pour l'homme une des premières conditions, un des instruments les plus puissants du développement intellectuel et moral ; par la lecture vous pouvez vous mettre en communication avec les esprits les plus distingués de notre pays et de diverses époques ; vous pouvez encore, si vous vous laissez diriger par des hommes expérimentés et si vous recherchez les bons ouvrages, vous former par la lecture à la pratique de toutes les vertus, y puiser des consolations pour l'avenir et même une grande force pour surmonter les obstacles et les difficultés dont est semé la vie humaine.

Mais gardez-vous toujours des livres qui excitent chez l'homme les passions mauvaises, qui développent chez lui l'ambition et l'égoïsme. Si jamais vous aviez le malheur ou l'imprudence d'ouvrir quelques-uns de ces ouvrages qui malheureusement ne se répandent qu'avec trop de facilité, vous pourriez les reconnaître à un signe certain : c'est qu'ils ne procurent à l'âme aucune satisfaction réelle, c'est qu'ils la troublent et quelquefois même la livrent au découragement en ébranlant chez elle les convictions les mieux fondées et les plus salutaires. Mais il en est bien autrement des livres composés par ceux qui aiment vraiment l'humanité, qui écrivent sous l'inspiration de leur conscience plutôt qu'en vue d'une vaine et triste gloire. Après les avoir lus, vous vous sentirez plus satisfaits de votre modeste position, plus portés à faire le bien, plus disposés à accepter les peines et les épreuves que la Providence envoie de temps en temps à tous les hommes.

Habituez-vous donc dès votre jeunesse à ne rechercher que les lectures utiles et sérieuses, nourrissez votre intelligence et votre cœur de tout ce qui est vraiment bon. Vous parviendrez ainsi à former votre jugement, à éviter de funestes erreurs, à n'aimer que ce qui est réellement aimable ; vous vous préparerez ainsi à bien penser et par conséquent à bien agir. Alors seulement vous jouirez du véritable bonheur, d'un calme et d'une tranquillité d'âme que les orages de la vie peuvent quelquefois troubler pour un instant, mais qu'ils ne détruisent jamais.

PICHARD.

On nous écrit de Gourdon :

Hier, vers six heures du soir, un incendie s'est déclaré avec une intensité effrayante dans les magasins à fourrages de la caserne de Gendarmerie de notre ville, bâtiment qui appartient à l'hospice.

Les flammes faisaient des progrès si rapides que, pour hâter les secours, on a sonné le tocsin dans les trois paroisses de la ville, la population est aussitôt accourue en masse sur le lieu du sinistre où le rappel, battu dans toutes les rues, avait déjà réuni les pompiers.

En quelques instants la chaîne s'était organisée, les pompes abondamment servies fonctionnèrent admirablement et l'on travailla aussitôt à circonscrire dans son foyer l'incendie qui menaçait de se communiquer aux maisons voisines et notamment à l'hospice dont la toiture commençait à s'embraser.

Ce n'a été qu'après deux heures d'un travail opiniâtre que l'on a pu se rendre maître du feu, préserver l'hospice et la partie de la caserne habitée par les gendarmes.

On ne saurait apprécier encore le montant des dégâts, lesquels paraissent être assez considérables.

Ce bâtiment était assuré à la compagnie du Phénix.

Ce sinistre, dont on ignore néanmoins la véritable cause ne semble pouvoir être attribué qu'à l'imprudence.

Les fonctionnaires de la ville, le clergé et les frères de l'école chrétienne étaient confondus dans les rangs des travailleurs où ils rivalisaient de zèle avec le reste de la population.

L'on doit rendre hommage surtout au courage et au dévouement des pompiers qui, par l'intelligence qu'ils ont déployée en cette circonstance, ont sans nul doute préservé la ville d'un plus grand malheur.

Les Assises du département du Lot, pour le quatrième trimestre de 1861, s'ouvriront à Cahors, le lundi, dix-huit novembre 1861, à huit heures du matin, sous la présidence de M. Garros, Conseiller en la Cour Impériale d'Agen.

A la dernière session du baccalauréat, qui a eu lieu à Cahors, le Lycée a présenté quinze candidats ; neuf ont été reçus, cinq aux lettres, quatre aux sciences.

Ce sont, pour les lettres, les jeunes Besse (Jean-Pierre), de Cahors ; Couderc (Edouard), de Cénévrières ;

Fournié (Eugène), de Cahors ; Laparra (Emile), de Fons ; Vigié (Albert), de Selvès (Dordogne).

Pour les sciences :

Baleste (Léon), de Nozac ; Gleizes (Séverin), de Toulouse ; Lacroux (Gabriel), de Paris ; Michaudel (Bernard), de Baladou.

Le Lycée de Cahors n'a présenté que le tiers des candidats de la session, quinze sur quarante-quatre, et il a eu, à lui seul, la moitié des bacheliers, neuf sur dix-huit.

Les examens pour le baccalauréat qui ont lieu en ce moment à Lyon, dit le *Courrier*, ont présenté un phénomène assez digne de remarque pour mériter d'être signalé. Parmi les aspirants à ce grade universitaire, se trouve une jeune dame qui, condamnée par des revers de fortune à embrasser la profession d'institutrice, s'est sentie le courage d'acquiescer par une étude beaucoup plus développée que celle que recoivent ordinairement les personnes de son sexe, les moyens de parcourir cette carrière avec plus de fruit et d'une manière plus complète.

Ce qui étonnera davantage, c'est que ce candidat a fourni, d'une manière triomphante, la plupart des épreuves qui lui ont été imposées comme aux autres, et que, suivant toute apparence, son admission, la première de ce genre qui aura probablement été prononcée, ne fait l'objet d'aucun doute.

TAXE DU PAIN. — 25 juillet 1861.

1<sup>re</sup> qualité 38 c., 2<sup>e</sup> qualité 35 c., 3<sup>e</sup> qualité 32 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.

Bœuf : 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>o</sup> 05<sup>c</sup> ; 2<sup>e</sup> catégorie, 95<sup>c</sup>.  
Taureau ou Vache : 1<sup>re</sup> catég., 85<sup>c</sup> ; 2<sup>e</sup> catég., 75<sup>c</sup>.  
Veau : 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>o</sup> 20<sup>c</sup> ; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>o</sup> 10<sup>c</sup>.  
Mouton : 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>o</sup> 45<sup>c</sup> ; 2<sup>e</sup> catégorie 1<sup>o</sup> 05.

Pour la Chronique locale : LAYTOS.

Départements.

Tarn-et-Garonne. — Un acte de dévouement qui a été bien fatal à son auteur, vient d'être accompli par un jeune enfant de seize à dix-sept ans, nommé Pierre Cornille. Il se baignait dans le Tarn, à Moissac, avec deux de ses camarades moins âgés que lui ; ayant aperçu l'un d'eux, nommé Gleize, que le courant entraînait vers un endroit des plus dangereux, le jeune Cornille n'hésita pas à s'élançant au secours de son ami qui avait déjà disparu, et parvint à le ressaisir en plongeant ; il le plaça sur son dos et le transporta à quelques mètres de la berge, sur laquelle Gleize put aisément parvenir. Mais son jeune et courageux sauveur, épuisé par les efforts qu'il venait de faire, fut entraîné vers le gouffre où il disparut. Il était asphyxié depuis longtemps déjà lorsqu'on est parvenu à l'en retirer.

Un accident des plus malheureux est arrivé, hier, à sept heures du matin, sur la route n° 4, de Caussade à Lauzerte, au pont de Candie, commune de Labarthe, à cinq kilomètres environ de notre ville. M<sup>me</sup> Sebastia-Nougarède, âgée de 63 ans, demeurant à Martissan, se rendait à Molières, accompagnée de sa fille, dans un cabriolet conduit par Pierre Nougarède, domestique chez M. Frezabue, notaire à Vazillac. Tout-à-coup le cheval, effrayé par quelque objet extérieur, car il est d'un naturel doux et tranquille, fit un brusque écart et entraîna la voiture dans un bas-fond qui n'a pas moins de cinq mètres. M<sup>me</sup> Sebastia fut tuée sur le coup ; sa fille reçut deux blessures heureusement peu graves ; le domestique n'a eu aucun mal ; à la vue du danger, il avait vivement sauté à terre pour saisir le cheval à la bride ; heureusement pour lui qu'il n'en eût pas le temps, sans cela il aurait été entraîné dans le précipice.

Tarn. — Un accident déplorable est arrivé, à Mazamet, le 10 août courant. Vers les quatre heures du soir, Marquier (Jean), cocher, de Layaur, conduisait une voiture attelée de deux chevaux, sur laquelle étaient deux jeunes filles, Victorine Pradelles et Clémence Vigié. Après s'être arrêté un instant devant la maison de M. Molinier, vétérinaire sur la place du Foiral, il reprit sa course pour aller remettre la voiture, mais au moment où il traversait une profonde gondoie qui sépare la place du Foiral de la traverse de la route impériale n° 112, le timon s'est cassé par le milieu, et la partie restante qui présentait à son extrémité de longs fragments aigus, résultant du bris, ayant blessés les chevaux, ceux-ci ont pris immédiatement le mors aux dents. Le cocher a vainement essayé de les maîtriser ; les guides se sont brisés dans ses mains. Il restait peut-être la possibilité de contenir les chevaux en les prenant par le mors ; c'est dans cette espérance que le cocher sauta précipitamment du siège de la voiture, mais en tombant il resta sur place sans connaissance.

Victorine Pradelles, qui se trouvait sur le même siège qu'occupait le cocher, effrayée de voir les chevaux sans conducteur, eut à son tour la malheureuse idée de sauter à terre. Cette imprudence a eu les plus fâcheuses conséquences. Quand on l'a relevée, elle ne donnait pas signe de vie, et le sang coulait abondamment de ses oreilles. La tête était fortement contusionnée.

Clémence Vigié, étant restée dans la voiture, n'a éprouvé aucun mal. Les chevaux, après un parcours de deux kilomètres, ont été se heurter contre un arbre qui a mis obstacle à leur course.

M. le docteur Salgues, ayant été appelé immédiatement après l'accident, a donné ses soins aux deux

blessés. Le cocher Marquier a reçu à la tête une contusion qui, pour le moment, ne présente aucune gravité ; mais l'état de la fille Pradelles inspire des craintes sérieuses. (*Journal du Tarn.*)

Gironde. — Les fortes chaleurs que nous subissons depuis quelques jours ont fait quelques victimes dans nos contrées, et l'on ne saurait, dit un journal de Bordeaux, trop mettre en garde la population contre l'abus des boissons froides, des fruits et des moules. Avant-hier, deux enfants, petits-fils de M. Castéja, qui habitent St-Loubès, furent comme foudroyés par une attaque de choléra, et leur situation inspira pendant plusieurs heures les plus vives inquiétudes. Ils avaient heureusement près d'eux un médecin qui a beaucoup voyagé et beaucoup appris. Une potion énergique (de la belladone, dit-on) les arracha au danger. (*Courrier.*)

Vienne. — Nous apprenons à l'instant que le diocèse de Poitiers va être divisé. Le gouvernement vient de décider la création d'un évêché à Niort. Le conseil général des Deux-Sèvres sera saisi de cette importante question dans sa prochaine réunion. (*Journal de la Vienne.*)

Aisne. — Le tribunal correctionnel de Château-Thierry a rendu, en matière de chasse, un jugement intéressant pour les amateurs de chasse.

Deux cultivateurs de Saponey ont été condamnés à 50 fr. d'amende et à la remise de leur arme, pour avoir chassé le lapin sans avoir récépissé de la déclaration que doit faire au maire de sa commune toute personne qui est dans l'intention de détruire les animaux nuisibles. (*Journal de l'Aisne.*)

Oise. — Le 15 août a été attristé à La Motte, par un déplorable événement.

Une dizaine d'habitants de cette commune s'étaient réunis dans la soirée du 15 août sur la place de Cuise, devant l'auberge du sieur Caulier, pour célébrer ensemble la fête de l'Empereur, et tous armés de fusils, s'amusaient à exécuter des feux de peloton en signe de réjouissance. Tout à coup, un jeune homme de La Motte, le nommé Paul Warin, âgé de dix-neuf ans, qui regardait ces exercices de la fenêtre de la salle de billard du sieur Caulier, recula de deux pas en arrière en portant la main à son cœur, puis il tomba roide mort sur le parquet sans avoir pu prononcer une seule plainte.

Les témoins de cette scène s'empresèrent de relever Warin, et ne soupçonnant pas encore ce qui était arrivé, ils le déshabillèrent pour lui donner les soins dont il leur paraissait avoir besoin. On s'aperçut alors que ce jeune homme avait une blessure dans la région du cœur, et qu'il avait rendu le dernier soupir.

M. le juge de paix d'Attichy, prévenu de ce triste événement, se transporta sur les lieux avec M. le docteur Lemer, de Cuise, et il résulta de l'autopsie du cadavre que Paul Warin avait été tué par le gros bout en cuivre d'une baguette de fusil, du diamètre d'une balle de pistolet, qu'un des tireurs avait dû laisser sans le savoir dans le canon de son arme en la chargeant. Le cœur avait été traversé de part en part. (*Echo de l'Oise.*)

Basses-Pyrénées. — On nous écrit des Eaux-Bonnes, le 16 :

« Mardi dernier, l'Impératrice a daigné s'occuper de la construction de l'hospice destiné aux militaires et indigents malades, lequel doit être placé sous son haut patronage. Sa Majesté s'est rendue sur le terrain, situé à l'extrémité des Eaux-Bonnes, près la chapelle protestante, et a examiné l'emplacement où doit s'élever l'établissement charitable. Les fouilles sont déjà commencées ; les plans, préparés par M. Lévy, architecte du département, ont été révisés et arrêtés par notre auguste souveraine. On assure que l'Impératrice a manifesté l'intention de poser la première pierre de l'édifice avant son départ. Cette construction, projetée depuis plus d'un demi-siècle, rendra un service bien sensible aux pauvres que leurs infirmités attirent chaque année vers nos sources thermales. Il appartenait à Sa Majesté de mener à bonne fin une entreprise dont la réalisation était réclamée par toutes les personnes amies de l'humanité.

Après sa visite au futur hospice, l'Impératrice s'est dirigée à pied vers la route thermale d'Argelès et l'a parcourue sur une assez grande longueur. Les ouvriers étaient à leurs travaux ; des mines ont été tirées devant Sa Majesté, qui a paru satisfaite de l'état d'avancement de la voie et du pittoresque de son assiette. Le lendemain, les ouvriers ont appris qu'une gratification leur était accordée. » (*Mémoires des Pyrénées.*)

Pour la chronique départementale, A LAYTOS.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Rome, 19 août.

La fête de l'Empereur des Français a été célébrée cette année, à Rome, plus brillamment qu'en 1860. Le matin, à l'église nationale de St-Louis on a chanté une messe en musique, terminée par le *Te Deum*. A cette grande cérémonie ont assisté le marquis de Cadore, chargé d'affaires ; M. le général comte de Goyon, commandant supérieur ; les généraux et officiers supérieurs de l'armée d'occupation, et l'académie de France avec ses professeurs. On y voyait aussi le prince Joseph Bonaparte.

Le soir, le palais de l'ambassade et le palais Ruspoli, où réside le général de Goyon, ainsi que tous les autres établissements français, étaient illuminés ; mais la plus brillante illumination était celle du cercle militaire français, sur la place Colonna, où un transparent représentait l'aigle impériale. La foule accourue pour jouir de ce spectacle a été très-considérable. Deux musiques militaires ont joué sur la place jusqu'à onze heures du soir. Au moment où le général de Goyon a paru avec son état-major pour se rendre au cercle militaire, on l'a salué du cri de : Vive l'Empereur !

Le général en chef, à l'occasion de cette fête nationale,

avait donné un grand dîner où le nombre des convives s'élevait à trente-six. A l'exception du cardinal Antonelli, de Mgr. Sacconi, nonce à Paris, du marquis de Cadore, chargé d'affaires, de Mgr. Spaccaterra, le prélat qui a chanté la messe et le Te Deum, et de M. Pullieri, conservateur de la municipalité romaine, tous les invités étaient des officiers supérieurs français. Le cardinal Antonelli avait à sa droite, à ce dîner, le marquis de Cadore, et le général de Goyon avait le nonce de Paris. Le général de Goyon a porté un toast à la santé du Saint-Père et le cardinal Antonelli a répondu en portant la santé de l'Empereur Napoléon III.

La fête a eu lieu dans un calme parfait. L'autorité militaire française aussi bien que la police romaine avaient pris toutes les mesures afin de prévenir tout désordre. Les Romains avaient aussi illuminé la ville, suivant leur coutume, en l'honneur de l'Assomption.

Le 13 août, le Saint-Père n'a pas assisté à la grand-messe dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure; il s'est rendu à cette église seulement à la fin de la messe pour donner, du balcon de la basilique, la bénédiction solennelle. Cependant il se porte très-bien, et a son retour au Vatican il a dit aux cardinaux qui l'assistaient qu'il avait voulu se rendre à Sainte-Marie-Majeure, malgré la grande chaleur du jour, afin de ne point laisser aux journaux étrangers l'occasion de prétendre qu'il était malade, s'il n'avait pas donné la bénédiction papale usitée ce jour-là.

Le roi François II a envoyé son major-dome, le prince de Ruffano, chez le général de Goyon, pour lui porter ses compliments à l'occasion de la fête de l'Empereur, et hier ce général s'est rendu au Quirinal pour en remercier le roi.

Rome, 20 août. Le cardinal Santucci, préfet de la congrégation des Etudes, est mort hier. On annonce également que le cardinal Piccolomini est mort ce soir à Sienne.

Naples, 20 août. On assure que dans les bois qui environnent Naples, près des Camalduli, le nombre des réactionnaires ne formant qu'un seul corps, excède dix mille hommes; le fait est que l'autre jour, plus d'un mille d'entr'eux sont descendus sous le Vomero, aux portes de Naples, s'y sont tranquillement approvisionnés en payant, y sont demeurés plus de deux heures, et ont regagné tambour battant le gros de leurs camarades, sans que les autorités de la ville semblassent même se douter de leur présence.

Un des signes les plus caractéristiques et qui élirait le plus nos gouvernants, ce sont les rassemblements de citoyens qui se font publiquement dans les rues de Naples, pour se témoigner leur mécontentement et leurs projets. Tous ou à peu près sont ostensiblement armés, et personne n'ose les disperser.

Naples, 20 août. Le terrible combat de Montefalcone n'a pas débarrassé la province d'Avellino des révoltes. Malgré l'énergie si redoutée du général Pinelli, la province de Terre-de-Labour qu'il commande est toujours le refuge de nombreuses bandes qui circulent dans les environs de Caserte et de Capoue, et inquiètent la circulation d'un chemin de fer qui n'a que trente-huit kilomètres de parcours. Les Abruzzes et les Calabres ne sont pas pacifiées non plus, et Chia-vone, avec sa bande, s'éloigne peu de la ville de Sora, quoi qu'il soit menacé continuellement par la troupe.

Quel que soit le patriotisme de la garde nationale, il faut reconnaître cependant que, s'il n'y avait pas de secrète intelligence des révoltes avec les paysans, la résistance à des troupes parfaitement armées et disciplinées ne se prolongerait pas aussi longtemps. La lutte est engagée et à pris des proportions considérables. Le général Ciadini ne s'attendait pas à une pareille opposition; il est encore impossible aujourd'hui, après tant de sang versé des deux côtés, de prévoir quand s'accomplira la pacification des provinces napolitaines.

La lutte continue toujours avec acharnement contre la bande de Chia-vone, dans les montagnes qui dominent Sora et Isola. Le colonel Lopez, les capitaines Lonzi et Banchi ont déjà eu plusieurs engagements avec cette bande; il y a eu des morts et des blessés des deux côtés. Chia-vone, après avoir quitté Monte-Santangelo, s'est retiré du côté de la Selva. La compagnie du 4<sup>e</sup> de ligne, qui tient garnison à Isola, a tué quatre hommes de la bande de Chia-vone. La garde mobile est campée sur le Monte-Santangelo. Par le courrier de ce soir, on espère recevoir des renseignements détaillés sur les opérations de la troupe.

Le duc de Frezza a été arrêté avant-hier. On a aussi arrêté cette nuit l'ex-conseiller Colombo, qui a été conduit à la prison de la Vicaria.

La police, assure-t-on, a découvert un nouveau comité royaliste au Largo delle Pigne. On s'est emparé de Ferdinando Galitzia, fils du fameux Gaetano Galitzia, valet de chambre intime de Ferdinand II; d'un capitaine de l'armée dissoute, Le Caldano, le président du comité, et d'un nommé Verri, qui faisait le service de courrier et entretenait une correspondance suivie avec les insurgés de Sonma et Cavaldols, auquel il donnait des instructions.

L'escadre anglaise mouillée, dans la baie de Naples, compte à bord quatre cent soixante canons; elle a débarqué pour visiter la ville, dit une dépêche, quatre cents hommes d'équipage.

On écrit de Rome au journal Le Temps: Les environs de la ville éternelle sont depuis quelque temps exploités par une bande de hardis malfaiteurs. Cette bande de voleurs opère entre Viterbe, Corchiano et Civita-Castellana, au beau milieu des détachements français. Elle jette un grand effroi dans les campagnes. Quant aux voyageurs, elle les rançonne, mais elle est relativement assez bien élevée envers eux.

Ainsi, un de mes amis, qui arrive de ces parages, où il était allé conduire une dame, m'a raconté qu'ils lui ont pris son porte-monnaie, mais qu'ils lui ont laissé sa montre, et que les poches de sa campagne de voyage ont été respectées. Ils avaient fait descendre les malles pour les visiter. Ils les ouvrirent très soigneusement avec les clefs, puis, saluant, ils s'en allèrent.

Telle avait été leur politesse en tout ce brigandage, que la dame, voyant qu'on avait de la peine à recharger les malles, courut après eux naïvement, pour les inviter à donner un peu d'aide. Mais les fils de Romulus, — à cheval, chapeau pointu, bâton gigantesque à la main, ceinture verte, — fuyaient déjà à travers champs. On ne dit rien de la couleur politique de ces messieurs! Dieu merci!

HONGRIE. Pesth, 21 août. La seconde adresse de la diète hongroise, rédigée par Deak, a été tirée à 300,000 exemplaires, et on l'envoie dans toutes les communes de Hongrie, grandes et petites, afin d'y être distribuée et lue publiquement. On l'a fait traduire, en outre, dans toutes les langues parlées dans les pays de la couronne de Saint-Etienne.

RUSSIE. Saint-Petersbourg, 20 août. Le Czar, accompagné d'une suite nombreuse, se dispose à quitter sa capitale pour se rendre en Crimée, où il veut explorer le théâtre de la dernière guerre. A cette occasion, on annonce pour le 1<sup>er</sup> septembre prochain une grande revue à Sebastopol, où depuis 1855 de grands travaux ont été faits.

ÉTATS-UNIS. New-York, 12 août. Le président des États-Unis a donné un dîner très élégant et très recherché au prince Napoléon. Comme le prince voyage incognito, le dîner s'est fait en famille. Il y avait 27 convives.

Les salons et la salle à manger de la demeure du président étaient élégamment décorés avec des fleurs naturelles. Lorsque tout le monde fut réuni et que les présentations furent faites, la musique de la marine joua la marseillaise comme signal du dîner. Le grand surtout du milieu était orné d'admirables fleurs naturelles.

Paris, 23 août. Le 19 au matin, à cinq heures, les troupes du camp de Châlons se sont réunies sur le champ habituel des manœuvres pour exécuter des manœuvres de guerre. L'ennemi, représenté par des détachements de toutes armes, occupait les ouvrages blancs, dénomination empruntée aux souvenirs de Sebastopol.

L'Empereur est arrivé à six heures sur le terrain; il était accompagné du général Fanti. L'attaque a commencé immédiatement. La posi-

tion a été enlevée suivant les règles de l'art, c'est-à-dire après des manœuvres d'infanterie, des charges de cavalerie et des feux d'artillerie exécutés avec une remarquable précision. A neuf heures et demie les ouvrages blancs étaient enlevés.

Indépendamment du général Fanti, du prince égyptien Halim-Pacha et d'un grand nombre d'officiers généraux étrangers, on remarquait aux côtés de l'Empereur la princesse Murat, coiffée d'une toque à aigrette.

M. Eugène Poujade vient d'être nommé consul général de France à Florence, poste créé depuis la reconnaissance du nouveau royaume d'Italie; M. E. Poujade, ancien consul général à Bucharest, connu autant comme publiciste que comme diplomate, passe pour un partisan décidé dans l'unité italienne.

Le bruit court que M. le comte de Kisselef aurait demandé pour cause d'âge, son rappel comme ambassadeur de Russie en France.

On annonce pour le mois prochain une visite à Paris du sultan Abdul-Aziz.

La Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi de MM. Havas-Bullier, contre un jugement de la Cour impériale de Bordeaux, statuant que la reproduction par un journal de nouvelles télégraphiques publiées par une autre feuille abonnée à l'agence, ne constitue pas une atteinte portée aux droits de cette dernière. Voilà donc clairement établi un point de jurisprudence qui avait fréquemment donné lieu à des contestations. Il résulte de la décision de la Cour suprême qu'une dépêche tombe dans le domaine public par le seul fait de la publication.

La nomination de Mgr. Chigi, au poste de nonce du Saint-Siège à Paris, en remplacement de Mgr. Sacconi, paraît décidée. Mgr. Chigi viendra à Paris dans les premiers jours de septembre.

La colonne de mercure, s'élevait ce matin dans les tubes barométriques de la capitale à 76 centimètres et demi. C'est à peu près le maximum d'élevation qu'elle ait jamais atteint à Paris. Dans ces conditions, tous les baromètres sont au beau fixe. En effet il n'y a pas un nuage au ciel.

Vers l'automne prochain, M. Jérôme, un de nos peintres les plus distingués, se propose d'entreprendre un voyage en Egypte. Il se rend sur les bords du Nil avec l'intention d'étudier avec soin ce pays si intéressant par les souvenirs qu'il rappelle, par les monuments qu'il possède encore et ceux que l'on parvient à remettre en lumière. Nous devons sans doute à cette excursion quelques toiles pour l'une de nos prochaines expositions des Beaux-Arts.

Pour extrait: J. C. DU VERGER.

BULLETIN COMMERCIAL. Les vins de l'an dernier ne se placent ni plus mal ni mieux que la semaine dernière; il y a un petit courant d'affaires à l'entrepôt qui

sert à maintenir les meilleurs crus de l'année, en qualité de consommation journalière les cuvées les moins réussies, et elles sont nombreuses, se sont mal trouvées des chaleurs que nous venons de traverser; aussi constate-t-on un peu de baisse sur les vins naturels de la basse Bourgogne, tandis que les vins de Provence ont profité dans la même proportion par suite de l'état satisfaisant des vignobles dans le Midi, puis aussi parce que les coupages ont été faits sur une plus grande échelle.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT, DE LA 1<sup>re</sup> QUINZAINE D'AOUT. Table with 4 columns: Phectolitre, le quintal métrique, Froment, Méteil, Seigle, Orge, Sarrasin, Maïs, Avoine, Haricots.

PAIN (prix moyen). 1<sup>re</sup> qualité, 0<sup>e</sup> 38; 2<sup>e</sup> qualité, 0<sup>e</sup> 33; 3<sup>e</sup> qualité, 0<sup>e</sup> 29.

VIANDE (prix moyen). Bœuf 1<sup>er</sup> 03; Vache 0<sup>e</sup> 70; Veau 1<sup>er</sup> 45; Mouton, 1<sup>er</sup> 45c.; Porc, 1<sup>er</sup> 05.

COMMUNE DE CAHORS. Marché aux grains. — Samedi, 24 août.

Table with 4 columns: Hectolitres exposés en vente, Hectolitres vendus, PRIX moyen de l'hectolitre, POIDS moyen de l'hectolitre. Froment, Maïs.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS. 22 août 1861.

Table with 4 columns: Au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. 3 pour 100, 4 1/2 pour 100, Banque de France.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 24 août 1861.

- Naissances. 21 août. Roldes (Félicité), Delsol (Jules), Douce (Jean), Richard (Louise).

- Mariages. 21 — Grégoire (Pierre-Célestin) et Rulhe (Jeanne), 21 — Bonnais (Jean) et Vialatte (Myon), 23 — Venès (Pierre) et Bessac (Antoinette).

- Décès. 22 — Brice (Louise), 24 mois, 22 — Delpont (Jean), 26 mois, 23 — Aymérie (Adelphine-Anais), 17 mois, 23 — Bourgeois (Gabriel-Joachim), 4 mois, 24 — Guinot (Rose), 19 mois.

Messageries Desclaux et Cie. TRAJET DE CAHORS A PARIS EN 22 HEURES. M. DESCLAUX a l'honneur d'informer MM. les Voyageurs que le départ de la voiture de Cahors à Valence-d'Agen est actuellement fixé à six heures du matin, de manière à ce qu'elle puisse correspondre directement à Valence, tant à l'aller qu'au retour, avec les trains express se dirigeant sur Toulouse, Cette, Bordeaux, Tours, Orléans et Paris. Pour faciliter les relations directes avec le réseau d'Orléans, la gare de Valence délivrera des billets directs, pour Tours, Orléans et Paris. Le bureau central des chemins de fer du Midi à Bordeaux, délivre également des bulletins de place pour Cahors.

BRASSERIE CENTRALE MAGDELAIN, à Cahors. BIÈRE BRANQUE. De toutes les Boissons en usage, la Bière est sans contredit une des plus hygiéniques. La médecine la prescrit souvent comme étant très salubre. Mais la préparation de la Bière demande autant de soin que d'intelligence. Celle de M. Magdelain se recommande au Public par ses qualités réellement supérieures. — Sa Bière blanche surtout, qu'on ne connaissait pas encore à Cahors, est aussi rafraîchissante que tonique. Pendant l'été elle est préférable à la Bière brune. Les véritables connaisseurs la recherchent. — Nous ne saurions trop engager les consommateurs à l'adopter et à en propager l'usage dans notre département. C'est une boisson tonique et délicieuse à la fois.

CHANGEMENT DE DOMICILE AU PAUVRE DIABLE MAGASIN DE NOUVEAUTÉS. F. LABIE a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de transférer son magasin de nouveautés sur les Fossés, maison Vernet, ex-pharmacien. Voulang, autant que possible, vendre les marchandises, qui se trouvent dans son magasin, F. LABIE vient de leur faire subir un rabais considérable de 25 à 30 pour cent, au moins. A LOUER Un joli JARDIN avec maison d'agrément, cuisine, terrasse, citerne, pompe, Cave; très-bien planté, murs tapissés de vignes; poiriers en espaliers, situé enclous St<sup>e</sup> Claire, à Cahors. S'adresser à M. Bourdou, professeur au Lycée. A LA VILLE DE CAHORS HABILLEMENS CONFECTIONNES SABRIÉ, TAILLEUR a l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats

d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilets, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc. Pour donner plus d'étendue à ses relations, il a traité avec ces Maisons, pour l'expédition de ces mêmes produits sur mesure, dans le plus bref délai. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront entièrement satisfaites. Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol. Le propriétaire-gerant : A. LATTOU.